



## 1<sup>ère</sup> livraison de déchets amiantés en provenance de Suisse

**Europlasma, spécialiste du traitement et des déchets dangereux, de la valorisation matière et de la décarbonation**, annonce que sa filiale Inertam, site de traitement des déchets d’amiante a reçu l’autorisation du Pôle National des Transferts Transfrontaliers des Déchets (PNTTD)- Ministère de la transition écologique, de réceptionner 150 tonnes de déchets amiantés suisses attendus fin décembre 2022.

Ces déchets sont acheminés par un acteur majeur de la collecte des déchets dangereux en Suisse, partenaire d’Inertam. En effet, un accord signé avec celui-ci en mars dernier ([communiqué du 17/03/2022](#)) prévoit par ailleurs l’envoi à Inertam d’un minimum de 500 tonnes de déchets amiantés par an dès 2023 pour y être inertés par vitrification.

À l’image des deux précédentes en provenance d’Italie, cette nouvelle livraison transfrontalière illustre la prise de conscience grandissante de l’impact des déchets contaminés à l’amiante sur la santé publique et l’environnement et pourrait agir comme catalyseur en faveur de la solution pérenne d’Inertam qui élimine définitivement le risque de toxicité.

À elles trois, elles représentent un montant de plus de 1 M€, étant précisé qu’Inertam ne supporte aucun risque financier dans la mesure où le règlement de l’intégralité du coût de traitement intervient dès la livraison des déchets sur site.

### À propos d’EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 30 ans s’appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d’obtenir de très hautes températures. Le métier d’Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l’homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, la production d’énergie verte ainsi qu’à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L’action EUROPLASMA est cotée sur Euronext Growth, (FR0013514114-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d’informations : [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com).

### Contacts :

#### **Europlasma**

##### **Relations actionnaires**

+ 33 (0) 556 497 000 – [contactbourse@europlasma.com](mailto:contactbourse@europlasma.com)

##### **ACTUS finance & communication**

**Anne-Catherine BONJOUR** – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 693 – [europlasma@actus.fr](mailto:europlasma@actus.fr)

**Amaury DUGAST** – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 674 – [adugast@actus.fr](mailto:adugast@actus.fr)

**Avertissement**

*Le présent communiqué contient des informations et déclarations prospectives relatives à Europlasma et à ses activités. Europlasma estime que ces informations et déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de leur diffusion. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ce communiqué qui sont soumises à des facteurs de risques, dont ceux décrits au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 disponible sur le site [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com) dans la rubrique « information règlementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com)). Le marché Euronext Growth est un système multilatéral de négociation tel que défini à l'article 4, paragraphe 1, point 22), de la directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 et enregistré comme un marché de croissance des PME. Les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur Euronext Growth ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu et adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur le marché Euronext Growth peut en conséquence être plus élevé que sur un marché réglementé. Les informations et déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Europlasma ou que Europlasma ne considère pas comme significatifs à cette date. Les performances futures d'Europlasma peuvent en conséquence différer sensiblement des informations et déclarations prospectives communiquées et Europlasma ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces informations et déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou pour toute autre raison. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre ou une sollicitation pour la vente ou l'achat de titres émis par la Société.*